

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 909**11 septembre 2004****SOMMAIRE**

ACM Japan Growth Companies Fund	43587	Euromess S.A.H., Luxembourg	43629
Aetos Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette	43625	Eurotrucks S.A.	43622
Allez Zolwer, A.s.b.l., Soleuvre	43596	Exmedia S.A., Luxembourg	43610
Amas Holding S.A., Luxembourg	43629	Ferentis S.A., Luxembourg	43628
Anzi-A S.A., Senningerberg	43613	Fidom, S.à r.l., Wiltz	43594
Atlantis, S.à r.l., Luxembourg	43626	Fidom, S.à r.l., Wiltz	43595
Bâloise Fund Invest Advico A.G., Luxembourg ...	43614	Fincon Financial Consultancy, S.à r.l.	43621
Beniel S.A., Luxembourg	43627	Gaviota Re S.A., Luxembourg	43589
Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg ...	43601	Gedeon Holding 2000 S.A., Luxembourg	43630
Brupaphi S.A.H., Luxembourg	43627	Hamster Investments S.A.H.	43618
C.R.C., S.à r.l., Berdorf	43592	Human Invest Partners, S.à r.l., Luxembourg ...	43621
Cameo Finance S.A.H., Luxembourg	43630	Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg ...	43627
Carrelages Daniele, S.à r.l., Elvange	43623	ING International, Sicav, Luxembourg	43611
Chinese King, S.à r.l., Luxembourg	43586	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	43627
Cigna S.A., Luxembourg	43602	Internodium S.A.H., Luxembourg	43626
Cigna S.A., Luxembourg	43602	Intimm S.A., Luxembourg	43607
CMS Management Services S.A., Luxembourg ...	43591	Intimm S.A., Luxembourg	43608
Compagnie Financière de l'Atlantique S.A., Luxembourg	43622	Josee R. Haerebuttek S.A., Grevenmacher	43626
Cormoran Re S.A., Luxembourg	43587	Julius Baer Multifund Sicav, Luxembourg	43598
De Vlier International Investment S.A., Strassen ..	43610	L.I.S. Invest S.A.H., Luxembourg	43624
De Vlier Lux S.A., Steinfort	43611	L.I.S. Invest S.A.H., Luxembourg	43624
De Vlier Lux S.A., Steinfort	43611	Leader Holding S.A., Luxembourg	43599
Delassur S.A., Luxembourg	43625	Logistic S.A., Luxembourg	43593
Derrick International S.A.	43613	LSF Franchise Debt Investments, S.à r.l., Luxembourg	43615
Derrick International S.A., Luxembourg	43613	LSF Franchise Debt Investments, S.à r.l., Luxembourg	43617
Desdan Holding S.A., Luxembourg	43631	M.U.H. Luxembourg, GmbH, Milch-Union Hocheifel Luxembourg, Ingeldorf	43598
Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	43600	M.U.H. Luxembourg, GmbH, Milch-Union Hocheifel Luxembourg, Ingeldorf	43599
Dexia Asia Premier, Sicav, Luxembourg	43623	Maginvest S.A.H., Luxembourg	43626
Diana Society S.A., Münsbach	43612	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg ...	43624
Diana Society S.A., Münsbach	43612	Mariram S.A.H., Luxembourg	43632
Diana Society S.A., Münsbach	43612	Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	43631
Dolberg S.A.H., Luxembourg	43630	Mondo Luxembourg S.A., Foetz	43614
Domaine Moulin de Consdorf, S.à r.l., Consdorf ..	43591	Munimmo, S.à r.l., Howald	43622
E-Commerce Participations Holding S.A., Luxembourg	43628	NG Investissement S.A.H., Luxembourg	43629
Ekeys S.A., Luxembourg	43620	Norwem Company S.A., Luxembourg	43612
Erbe Finance S.A.H., Luxembourg	43621	Norwem International S.A., Luxembourg	43614
Eurocil Luxembourg S.A., Luxembourg	43610		

Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg	43615	dustriels S.A., Luxembourg	43625
Participations chimiques S.A.H., Luxembourg	43595	Sopartag S.A., Luxembourg	43630
Pioscor Investments S.A.H.	43618	Star Clean, S.à r.l., Luxembourg	43609
Piskol S.A.H., Luxembourg	43628	Stripe Investments, S.à r.l., Luxembourg	43602
Plastichem Holding S.A., Luxembourg	43610	Stripe Investments, S.à r.l., Luxembourg	43607
Plastichem Holding S.A., Luxembourg	43610	SURRE S.A., Esch-sur-Alzette	43601
Pro-Expansia S.A., Luxembourg	43612	SURRE S.A., Esch-sur-Alzette	43601
Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43622	T.L.V., Transport et Logistique de la Viande S.A., Windhof	43597
Promedia S.A., Luxembourg	43613	Three Stars S.A., Luxembourg	43620
Redmond International Company S.A., Luxembourg	43614	Tourmaline Investissement Holding S.A., Luxembourg	43586
Rosen Asset Management S.A., Luxembourg	43620	Tuberie de Differdange S.A., Differdange	43609
Schotsman S.A.H., Luxembourg	43618	UBS (Lux) Bond Sicav, Luxembourg	43631
Schotsman S.A.H., Luxembourg	43619	UBS (Lux) Equity Sicav, Luxembourg	43632
SEP Ausbein- und Zerlege, S.à r.l., Grevenmacher	43600	Ultracalor Commercial S.A., Niederaanven	43623
SEP Ausbein- und Zerlege, S.à r.l., Grevenmacher	43600	Viking Croisières S.A., Luxembourg	43625
SEP Ausbein- und Zerlege, S.à r.l., Grevenmacher	43600	Wisson S.A.H.	43620
Seraya S.A.H., Luxembourg	43629		
Si.To. Financière S.A., Luxembourg	43599		
Skogsmössen S.A., Luxembourg	43623		
SOFIRI, Société de Financement des Risques In-			

CHINESE KING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 30.790.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 juillet 2004.

J. Braas.

(055978.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TOURMALINE INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 66.576.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2004 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommées pour 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social au 257 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 30 juin 2004 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour TOURMALINE INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056018.3/768/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ACM JAPAN GROWTH COMPANIES FUND, Fonds Commun de Placement.*Amendment to the Management Regulations*

By decision of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. as Management Company and with the consent of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. as Custodian, paragraph 2 of Article 16 «Duration of the Fund, Liquidation, Amalgamation» of the Management Regulations of ACM JAPAN GROWTH COMPANIES FUND has been amended so as to read as follows:

«Issuance of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.»

Luxembourg, 30th August 2004.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Acte modificatif au Règlement de Gestion

Sur décision d'ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Société de Gestion, avec l'accord de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. en tant que Banque Dépositaire, le second paragraphe de l'article 16 «Durée du Fonds, Liquidation, Absorption» du Règlement de Gestion de ACM JAPAN GROWTH COMPANIES FUND a été modifié comme suit:

«L'émission de parts cessera au moment de la décision ou de l'événement menant à la liquidation.»

Luxembourg, le 30 août 2004.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. / BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Pour traduction conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072358.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CORMORAN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.019.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 11.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société CORMORAN RE S.A. (la Société ou la Société absorbée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 12 du 7 janvier 1998, modifié par plusieurs actes postérieurs et pour la dernière fois le 15 juin 2001 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 651 du 26 avril 2002 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.019,

L'assemblée a été présidée par Claude Weber, Directeur d'Entreprise, demeurant à 82, rue de Cimetièrre L-7313 Heisdorf, Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Danilo Giuliani, Employé privé, demeurant à 43, Boucle des Prairies F-57100 Thionville, France.

L'assemblée a élu comme scrutateur Brian Collins, Employé privé, demeurant à rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le président déclare et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues lui sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présences que toutes les 250 (deux cent cinquante) actions sans valeur nominale sont présentes ou représentées à cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée comprend les points suivants:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;
3. Constatation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplies;

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004;

5. Constatation de la fusion;

6. Constatation de la fin du mandat des membres du conseil d'administration et décharge aux membres du conseil d'administration.

IV. Dans leurs réunions respectives du 13 mai 2004, les conseils d'administration de la société anonyme CORMORAN RE S.A. et de la société anonyme GAVIOTA RE S.A., une société anonyme avec siège social au 65, avenue de la Gare à L- 1611 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.610 (ci-après la Société absorbante) ont approuvé le projet de fusion prévoyant l'absorption de la société CORMORAN RE S.A. par la société GAVIOTA RE S.A conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004.

V. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales les conseils d'administration au 13 mai 2004 ainsi que Monsieur Stéphane Spedener, nommé expert indépendant par ordonnance du 27 mai 2004 au 28 mai 2004 ont élaboré chacun un rapport qui a été mis à la disposition des actionnaires.

Ces rapports, ainsi que l'ordonnance du 27 mai 2004 seront annexés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et les comparants pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi que les rapports du conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant prévus aux articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales ont été mis à la disposition des actionnaires de la société pendant un mois avant l'assemblée générale conformément à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Une telle attestation de l'administrateur délégué sera annexée au présent acte.

VII. Le ministre du Trésor et du Budget a donné son approbation pour la fusion par absorption de CORMORAN RE par GAVIOTA RE le 8 juin 2004.

Cette autorisation ministérielle est annexée au présent acte.

Après que l'ordre du jour fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration émis conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de l'expert indépendant émis conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004.

L'assemblée constate que selon ce projet de fusion l'actionnaire unique de la société absorbée obtient 250 actions sans valeur nominale créées au cours d'une augmentation de capital de la société absorbante. Le rapport d'échange est de 1:1 actions.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la fusion a lieu avec effet au 29 juin 2004. D'un point de vue comptable les opérations de la société absorbée seront mises au compte de la société absorbée avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Sixième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence la fusion décidée aujourd'hui les mandats des administrateurs prennent fin de droit.

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à DELOITTE S.A. en tant que réviseurs d'entreprise avec effet de la date de ce jour.

Constat

Sous réserve d'une résolution concordante de l'assemblée générale de la société GAVIOTA RE S.A., l'assemblée constate que la fusion par absorption décidée aujourd'hui la société absorbée sera dissoute de plein droit et sans liquidation.

Déclaration

Selon l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut levée à 11.15 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelle que soit la nature qui seront supportés par la société suite à cet acte sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présents.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weber, D. Giuliani, B. Collins, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

J. Elvinger.

(072794.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GAVIOTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.610.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 11.15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société GAVIOTA RE S.A. (la Société ou la Société absorbante), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 192 du 23 avril 1991, modifié par plusieurs actes postérieurs et pour la dernière fois le 15 juin 2001 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 651 du 26 avril 2002 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.610,

L'assemblée a été présidée par Claude Weber, Directeur d'Entreprise, demeurant à 82, rue de Cimetièrre L-7313 Heisdorf, Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Danilo Giuliani, Employé privé, demeurant à 43, Boucle des Prairies F-57100 Thionville, France.

L'assemblée a élu comme scrutateur Brian Collins, Employé privé, demeurant à rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le président déclare et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues lui sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présences que toutes les 600 (six cents) actions sans valeur nominale sont présentes ou représentées à cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée comprend les points suivants:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;
3. Constatation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplies;
4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004;
5. Augmentation du capital social actuel de 3.606.072,63 Euros, de la somme de 1.502.530,26 Euros pour le porter à 5.108.602,89 Euros, par l'émission de 250 nouvelles actions sans valeur nominale émises en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la société absorbée (CORMORAN RE) et de l'annulation de toutes les actions de la société absorbée;
6. Constatation de la fusion;
7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société conformément au point 5 de l'ordre du jour;
8. Changement du registre des actionnaires de GAVIOTA RE, conformément aux changements mentionnés ci-dessus avec mandat à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare pour modifier le registre des actionnaires.

IV. Dans leurs réunions respectives du 13 mai 2004 les conseils d'administration de la société anonyme CORMORAN RE S.A., une société anonyme avec siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.019 (ci-après la Société absorbée) et de la société anonyme GAVIOTA RE S.A. ont approuvé le projet de fusion prévoyant l'absorption de la société CORMORAN RE S.A. par la société GAVIOTA RE S.A conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004.

V. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales les conseils d'administration au 13 mai 2004 ainsi que Monsieur Stéphane Spedener, nommé expert indépendant par ordonnance du 27 mai 2004 au 28 mai 2004 ont élaboré chacun un rapport qui a été mis à la disposition des actionnaires.

Ces rapports, ainsi que l'ordonnance du 27 mai 2004 seront annexés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et les comparants pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi que les rapports du conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant prévus aux articles 265 et 266 de la loi sur les

sociétés commerciales ont été mis à la disposition des actionnaires de la société pendant un mois avant l'assemblée générale conformément à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Une telle attestation de l'administrateur délégué sera annexée au présent acte.

VII. Le ministre du Trésor et du Budget a donné son approbation pour la fusion par absorption de CORMORAN RE par GAVIOTA RE le 8 juin 2004.

Cette autorisation ministérielle est annexée au présent acte.

Après que l'ordre du jour fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration émis conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de l'expert indépendant émis conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate que toutes les formalités requises par l'article 267 de la loi sur les sociétés de commerciales ont été remplies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C - N° 553 du 28 mai 2004.

L'assemblée constate que selon ce projet de fusion l'actionnaire unique de la société absorbée obtient 250 actions sans valeur nominale créées au cours d'une augmentation de capital de la société absorbante. Le rapport d'échange est de 1:1 actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social actuel de 3.606.072,63 Euros, de la somme de 1.502.530,26 Euros, pour le porter à 5.108.602,89 Euros, par l'émission de 250 nouvelles actions sans valeur nominale émises en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la société absorbée (CORMORAN RE) et de l'annulation de toutes les actions de la société absorbée.

L'actionnaire unique actuel de CORMORAN RE et GAVIOTA RE, à savoir REPSOL INTERNATIONAL FINANCE B.V., ayant son siège social à Schorpioenstraat, 278, P.O. Box 84162 à NL-3009 CD Rotterdam obtient ainsi 250 nouvelles actions de la société absorbante.

Le nouveau contenu des statuts sera énoncé à la septième résolution.

L'assemblée constate que REPSOL INTERNATIONAL FINANCE B.V. détient en tout 850 actions de la société absorbante.

Sixième résolution

L'assemblée constate que la fusion a lieu avec effet au 29 juin 2004. D'un point de vue comptable les opérations de la société absorbée seront mises au compte de la société absorbée avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Constat

Prenant en compte une résolution concordante de l'assemblée générale de la société CORMORAN RE S.A. du 29 juin 2004, l'assemblée constate que la fusion par absorption a lieu aujourd'hui et que la société absorbée est dissoute de plein droit et sans liquidation.

Déclaration

Selon l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts tel que prévu au point 5 de l'ordre du jour.

Le contenu de l'article 5 des statuts sera dorénavant comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à 5.108.602,89 Euros (cinq millions cent huit mille six cent deux virgule quatre-vingt-neuf euros), représenté par 850 (huit cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer le registre des actionnaires de la société GAVIOTA RE en prenant en compte les modifications ci-dessus et de donner mandat à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare pour modifier le registre des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée fut levée à 11.30 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelle que soit la nature qui seront supportés par la société suite à cet acte sont estimés à cinq mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présents.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weber, D. Giuliani, B. Collins, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

J. Elvinger.

(072792.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

DOMAINE MOULIN DE CONSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, Moulin de Consdorf.

R. C. Diekirch B 3.128.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902462.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 juillet 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2004*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

1- D'accepter la démission de Monsieur Tim Van Dijk en tant qu'Administrateur et qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet au 30 juin 2004 et de lui accorder décharge pleine et entière pour toutes opérations effectuées lors de son mandat;

2- De nommer Monsieur Hans Van De Sanden en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société, avec effet au 30 juin 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van De Sanden

Monsieur John Beers

Monsieur Michel Van Krimpen

Monsieur Luc De Vet

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Hans Van de Sanden

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Sandrine Martz

Madame Karine Vautrin

Monsieur José Correia

Madame Valérie Ingelbrecht

Monsieur Ronald Chamielec

Monsieur Guillaume Martin-Saudax

Mademoiselle Séverine Canova

Monsieur Herman Boersen

- Les fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte

Monsieur Patrice Cultrera

Mademoiselle Audrey Raphael

Monsieur Martijn Terpstra

Monsieur Tjebco De Jong

Mademoiselle Alexandra Fouracres

Luxembourg, le 30 juin 2004.

H. Van De Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(055801.3/710/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

C.R.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 101.662.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Reuter, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

2.- Monsieur Frank Reuter, étudiant, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée familiale, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et la promotion immobilière. Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de C.R.C., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Berdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Carlo Reuter, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Frank Reuter, étudiant, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cents Euros (EUR 800).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

a) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlo Reuter, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

b) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

c) Le siège social de la société est établi à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reuter, F. Reuter, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2004, vol. 356, fol. 96, case 2. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2004.

H. Beck.

(902476.3/201/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.156.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 juillet 2004 que:

- DIZAME CONSULTING S.A., ayant son siège social au P.O. Box 3149, Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

- Madame Susanne Dunser, Administrateur de sociétés, demeurant à Schaan (Liechtenstein).

- Madame Verena Schmid, Sous-directeur de société, demeurant à Schaan (Liechtenstein).

ont été réélues Administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

a été réélu Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055595.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R. C. Luxembourg B 96.945.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société CAPITAL ONE SA, avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.418,

ici représentée par son administrateur Monsieur Jeannot Mousel, administrateur de sociétés, demeurant à L-4451 Belvaux, 266, route d'Esch,

2.- Monsieur Thierry Bichel, administrateur de sociétés, demeurant à L-8538 Hovelange, 25, Kneppchen, ici représenté par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 24 juin 2004,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci,

lesquels comparants, tel que représenté, ont exposé au notaire:

- que la société FIDOM, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 du 16 juin 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2003, publié au dudit Mémorial C, numéro 1317 du 10 décembre 2003,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.945,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée FIDOM, S.à r.l. avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Les prénommés la société CAPITAL ONE S.A., prénommée, et Monsieur Thierry Bichel, prénommé, ici représentés comme prédit, cèdent par les présentes l'intégralité de leurs cinq cents (500) parts sociales de la société FIDOM, S.à r.l. comme suit:

- la société CAPITAL ONE S.A. ses quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales à Madame Marie José Bertrand, réviseur d'entreprises, née le 10 février 1945 à Quévy (Belgique), demeurant à B-6717 Attert, 275, rue de l'Or

- Monsieur Thierry Bichel, une (1) part sociale à Madame Marie José Bertrand, prénommée.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenue aux présentes, Madame Marie José Bertrand, prénommée, laquelle déclare accepter la prédite cession.

Elle déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société FIDOM, S.à r.l.

Prix

Les cédants et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Montant que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu de la cessionnaire prénommée, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par les cédants.

Approbaton des cessions de parts

Monsieur Thierry Bichel, administrateur de sociétés, demeurant à L-8538 Hovelange, 25, Kneppchen ici représenté comme prédit, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession au nom de la société FIDOM, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite l'associée unique de la société à responsabilité limitée FIDOM, S.à r.l. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant de modifier l'article 6 deuxième alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6, deuxième alinéa.** Les parts, intégralement libérées, ont été souscrites par Madame Marie José Bertrand, réviseur d'entreprises, née à Quévy (Belgique), le 10 février 1945, demeurant à B-6717 Attert, 275, rue de l'Or.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de toutes missions dont l'accomplissement est réservé par la loi ou en vertu de celle-ci aux réviseurs d'entreprises et, d'une façon générale, toutes les missions visées à l'article 1^{er} de la loi organique du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises.

La société a également pour objet l'exercice de l'activité d'expert comptable. Elle peut donc exercer des activités telles qu'effectuer le contrôle contractuel des comptes, donner des conseils.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission du gérant Monsieur Thierry Bichel, prénommé, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Madame Marie José Bertrand, réviseur d'entreprises, née à Quévy (Belgique), le 10 février 1945, demeurant à B-6717 Attert, 275, rue de l'Or.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 940,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M.-J. Bertrand, J. Mousel, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juin 2004, vol. 318, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 juillet 2004.

A. Holtz.

(902477.3/2724/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

FIDOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R. C. Luxembourg B 96.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 juillet 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902478.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

PARTICIPATIONS CHIMIQUES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 6.266.

Le Conseil d'Administration tenu par voie circulaire en date du 29 juin 2004 a conféré à Monsieur Thierry de Boccard, administrateur, 1, Grand-Place, CH-1700 Fribourg, le rôle de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055624.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ALLEZ ZOLWER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg F589.

*Modification et traduction des statuts constitués le 27 avril 2002**Club des supporters ALLEZ ZOLWER, A.s.b.l. (Association sans but lucratif)***I^{er}. Dénomination - Siège - Objet**

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée Club des supporters ALLEZ ZOLWER, A.s.b.l. (Association sans but lucratif).

Il est précisé que l'association est administrativement et financièrement indépendante du Club de Basket B.B.C. A.S. SOLEUVRE A.s.b.l. (Association sans but lucratif).

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est fixé au Café La Forestière, 1, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre

Art. 3. Objet. L'Association a comme objet:

3.1. Le soutien moral du B.B.C. A.S. SOLEUVRE, A.s.b.l.

3.2. Le soutien financier du B.B.C. A.S. SOLEUVRE, A.s.b.l., pour autant que ses moyens financiers le lui permettront.

3.3. Le soutien d'équipes de jeunesse, l'organisation de tournois, ou le soutien financier de telles équipes ou tournois.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Recettes de l'Association. Les recettes de l'association proviennent de panneaux publicitaires, d'annonces, d'insertions.

II. Comité et membres

Art. 6. L'Association ne se compose que des membres actifs.

Art. 7. Le Comité se compose d'un minimum de cinq, et d'un maximum de onze membres actifs.

Art. 8. Le Comité se compose: d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Caissier et d'un assistant Caissier, ainsi que de un à sept assesseurs.

Art. 9. Les membres du Comité sont élus lors de l'Assemblée Générale.

Au cas où le nombre de candidats était égal au nombre de membres à élire, l'élection se fera par acclamation. Au cas où des candidats étaient contestés, ou au cas où il y aurait plus de candidats que de postes à pourvoir, l'élection se fera par vote secret.

Art. 10. Les candidats doivent être majeurs et être détenteurs de leurs droits civils.

Art. 11. Le président est élu lors de l'Assemblée Générale, pour une durée de deux ans.

Art. 12. Les membres du Comité sont élus pour deux ans, de sorte que chaque année la moitié des membres sera sortante. Les membres sortants pourront se représenter à l'élection.

Art. 13. L'occupation de postes se fera dès la première réunion du Comité qui suivra l'Assemblée Générale.

Art. 14. Tant que le nombre de onze membres ne sera pas atteint, le Comité pourra coopter des membres, qui devront néanmoins se présenter au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 15. Des membres du Comité du B.B.C. A.S. SOLEUVRE, A.s.b.l. pourront devenir membres de l'association, mais leur nombre ne pourra dépasser 1.

III. Assemblée Générale et exercice social

Art. 16. L'Assemblée Générale se tiendra dans les 6 semaines de la fin d'exercice social, l'ordre du jour, la date, l'heure, et le lieu devant être communiqués 8 jours à l'avance.

Art. 17. L'Assemblée Générale désignera deux à trois réviseurs de caisse, qui devront se présenter à l'élection lors de chaque Assemblée Générale.

Art. 18. Au cas où un nombre minimum de cinq membres demandait par écrit la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le Président devra convoquer ladite Assemblée dans un délai d'un mois à partir de la demande. Point unique à l'ordre du jour sera le ou les motifs présentés par les personnes à l'origine de la demande.

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de l'année suivante.

IV. Administration

Art. 20. Le Président préside les réunions du Comité et de l'Assemblée Générale.

Art. 21. En cas d'empêchement du Président, ce sera le Vice-Président qui reprendra cette fonction.

Art. 22. Le Secrétaire rédigera les Procès-verbaux de chaque réunion. Tout envoi de correspondance nécessitera sa signature ainsi que celle du Président.

Art. 23. Le caissier administrera le patrimoine de l'association.

Art. 24. Le Caissier doit permettre à tout moment, et sur simple demande, au Comité d'examiner les livres. Lors de chaque réunion, il fera au Comité un rapport sur l'état actuel des comptes.

Art. 25. Fonds. A la fin de chaque exercice social, c'est-à-dire avant l'Assemblée Générale, le contenu de la caisse ne devra pas être inférieur au montant de 500,- EUR (cinq cents Euros).

Art. 26. Avant chaque Assemblée Générale les réviseurs de caisse procéderont à l'examen de l'état de la caisse et des comptes.

Ils seront les seuls à pouvoir, lors de l'Assemblée Générale, et après leur rapport, demander à l'assemblée d'accorder décharge au caissier. Sur demande du Comité, ils pourront être chargés à tout moment d'examiner la caisse.

V. Départ et exclusion du Comité

Art. 27. Tout départ de l'association pourra intervenir:

- Soit volontairement
- Soit par exclusion

Art. 28. Tout départ volontaire pourra se faire simple lettre motivée adressée au Président.

Art. 29. En cas d'agissements d'un membre qui auraient causé un dommage à l'association, ledit membre pourra être exclu sur base d'une décision du Comité.

Art. 30. Au cas où un membre n'était pas d'accord avec son exclusion, la question de son exclusion sera portée à un point spécifique de l'ordre de jour de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 31. Tout membre qui aura été exclu pour des motifs graves, ne pourra plus se présenter à un vote pour le Comité.

VI. Dispositions particulières

Art. 32. L'association ne pourra être dissoute que par décision prise en Assemblée Générale, au moins 2/3 des membres devant être présents.

Art. 33. Au cas où cinq membres se prononceraient contre la dissolution, celle-ci ne pourra avoir lieu.

Art. 34. En cas de dissolution de l'Association, l'actif reviendra au B.B.C. A.S. SOLEUVRE, A.s.b.l.

Art. 35. Le comité statuera sur toutes questions qui se présenteront et qui ne sont pas expressément traitées dans les présents statuts.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02603. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054509.3/000/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

T.L.V., TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE LA VIANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.970.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, Assemblée tenue
de manière extraordinaire en date du 15 juin 2004*

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs actuels venant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer, pour un nouveau mandat de trois ans, en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Jean Gotta, administrateur de sociétés, demeurant 1, Chemin des Ivrognes B-4910 Fays (Theux)
- Monsieur Joseph Gaspard, administrateur de sociétés, demeurant 75, rue d'Arlon à L-8311 Capellen.
- Monsieur Joseph Leduc, administrateur de sociétés, demeurant 28, Kerkstraat à B-3890 Gingelom.

Monsieur Joseph Gaspard est reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire 2007 statuant sur les comptes annuels 2006.

Cinquième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes actuel venant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer, pour un nouveau mandat d'un an, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social 134, route d'Arlon, à L-8008 Strassen.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire 2005 statuant sur les comptes annuels.

Strassen, le 17 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056611.3/578/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.161.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Veit Schuhen à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Peter Spinnler, démissionnaire en date du 30 novembre 2002. Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 13 mai 2003.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 1^{er} décembre 2002 comme suit:

- Andreas Bär

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Freigutstrasse 40, CH-8010 Zürich

- Freddy Brausch

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Mathias Brüscheiler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd., Freigutstrasse 40, CH-8010 Zürich

Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

- John Pauly

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Veit Schuhen

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055590.3/1126/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

M.U.H. LUXEMBURG, GmbH, MILCH-UNION HOCHFEL LUXEMBURG,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9161 Ingeldorf, 81, rue de la Sûre.

H. R. Luxemburg B 101.181.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Die Genossenschaft deutschen Rechts MILCH-UNION HOCHFEL e.G., mit Sitz in D-54597 Pronsfeld, eingetragen im Genossenschaftsregister des Amtsgerichts Bitburg unter der Nummer GnR 261,

hier vertreten durch Herrn Klaus Becker, Verwaltungsleiter, Prokurist, wohnhaft in D-54494 Maring-Noviant, In der Dur 15, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 5. Juli 2004,

welche Vollmacht, vom Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzte dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinander:

- Dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MILCH-UNION HOCHFEL LUXEMBURG, GmbH, in Abkürzung M.U.H. LUXEMBURG GmbH, mit Sitz in L-9161 Ingeldorf, 81, rue de la Sûre, ist und somit das gesamte Kapital von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) vertritt.

- Dass die besagte Gesellschaft MILCH-UNION HOCHFEL LUXEMBURG GmbH gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 587 vom 9. Dezember 1993, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 966 vom 6. November 2001.

- Dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 101.181.

Alsdann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) herabzusetzen, durch Rückzahlung an die alleinige Anteilhaberin einer Summe von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-), um das bestehende Kapital von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) auf den Betrag von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) zu bringen, eingeteilt in sechshundert (600) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

Die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt Kenntnis zu haben von Artikel 201 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 sowie dasselbe abgeändert wurde durch das Gesetz vom 18. September 1933.

Die alleinige Anteilhaberin verpflichtet sich die vorerwähnte Rückzahlung nicht vor Ablauf eines Monats nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vorzunehmen.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-), eingeteilt in sechshundert (600) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro, welche integral durch die Genossenschaft deutschen Rechts MILCH-UNION HOCHEIFEL e.G., mit Sitz in D-54597 Pronsfeld, eingetragen im Genossenschaftsregister des Amtsgerichts Bitburg unter der Nummer GnR 261, übernommen wurden.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Becker, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2004, vol. 356, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13. Juli 2004.

H. Beck.

(902479.3/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

**M.U.H. LUXEMBURG, GmbH, MILCH-UNION HOCHEIFEL LUXEMBURG,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 81, rue de la Sûre.
R. C. Luxembourg B 101.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2004.

H. Beck.

(902480.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

SI.TO. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour SI.TO FINANCIERE S.A., Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(055593.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LEADER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.551.

Les statuts ont été publiés dans le Mémorial C N° 31 du 9 janvier 2004.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires datée du 9 juillet 2004:

- MITCHELL & PARTNERS S.A. a été nommé en remplacement de M. Gustave Vogel, comme administrateur pour la période se terminant avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

- La FIDUCIAIRE LA MENDOLA, S.à r.l. a été nommée, en remplacement de EUROTRUST, comme commissaire aux comptes pour la période se terminant avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055633.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 43.515.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 juillet que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2009.

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

A été élu Administrateur, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur Démissionnaire.

- H.R.T. REVISION, S.à r.l. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

A été élue Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055596.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SEP AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 69.478.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(056048.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SEP AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 69.478.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(056045.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SEP AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 69.478.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(056043.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2004,
le mandat des administrateurs
Monsieur Freddy R. Martell, 2, chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz,
Monsieur Gérard A. Greidanus, Stadhouderskade 14H, NL-1054 ES Amsterdam,
Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
Le mandat de Commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG, AMSTERDAM, 20, Drentestraat, 1083 HK, Amsterdam (Pays-Bas),
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A.

M. Van De Vaart

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055619.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SURRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.677.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2004, que Monsieur Pierre Schmit n'occupe plus le poste d'administrateur de SURRE S.A.

Le Conseil d'Administration ratifie la cooptation de Monsieur Romain Wehles comme administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Schmit.

Son mandat expirera à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055966.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SURRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.677.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2004, que les organes de la société au 29 avril 2004 se présentent comme suit:

Conseil d'Administration: MM.	Romain Becker	<i>Président</i>
	Jo Simon	<i>Vice-Président</i>
	Jürgen Steinhauser	<i>Administrateur-délégué</i>
	Aloyse Bisdorff	<i>Administrateur</i>
	André Baldauff	<i>Administrateur</i>
	Francis Hengen	<i>Administrateur</i>
	Ady Kieffer	<i>Administrateur</i>
	André Leuschen	<i>Administrateur</i>
	Marcel Ieyers	<i>Administrateur</i>
	Johnny Polfer	<i>Administrateur</i>
	Romain Wehles	<i>Administrateur</i>

Cette liste annule et remplace les listes précédentes.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055969.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CIGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.696.

Publication Mémorial C numéro 186 du 13 avril 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 21 juin 2002

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CIGNA S.A.

Signature / Signature

(055640.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CIGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.696.

Publication Mémorial C numéro 186 du 13 avril 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 20 juin 2003

Le bilan au 31 décembre 2002, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CIGNA S.A.

Signature / Signature

(055643.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 98.074.

In the year two thousand four, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société à responsabilité limitée STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98.074, (the «Company»), incorporated following a deed of M^e Alphonse Lentz, notary, of December 31, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 136 of February 3, 2004. The articles of incorporation of the Company have been restated following a deed of the undersigned notary of May 21, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared opened at 8.45 a.m. by M^e Marc Loesch, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Jean-Michel Schmit, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Manfred Müller, avocat, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of four hundred forty thousand Euro (EUR 440,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twelve (112) Class A shares and three hundred eighty-eight (388) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to four hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 452,500.-), represented by four thousand (4,000) Class A shares and fourteen thousand one hundred (14,100) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. To issue three thousand eight hundred eighty-eight (3,888) new Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium in the aggregate amount of thirty-nine million nine hundred ten thousand six hundred fifty Euro (EUR 39,910,650.-), and thirteen thousand seven hundred twelve (13,712) new Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription for:

(a) two thousand nine hundred thirty-six (2,936) new Class A shares by ANGERLO INVESTMENTS B.V., a private limited liability company duly established and validly existing under the laws of The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under the registration number 28001600, having its registered office at Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, The Netherlands, («ANGERLO»),

(b) two hundred sixty-nine (269) new Class A shares by TECHNOLOGIEHOLDING CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN PARALLEL FUND B.V., a private limited liability company duly established and validly existing under the laws of The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under the registration number 37085559 0000, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, P.O. Box 74120, 1070 BC Amsterdam, The Netherlands, («TECHNOLOGIEHOLDING B.V.»),

(c) six hundred eighty-three (683) Class A shares by TECHNOLOGIEHOLDING CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN FUND N.V., a public limited liability company duly established and validly existing under the laws of The Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under the registration number 37085560, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, P.O. Box 74120, 1070 BC Amsterdam, The Netherlands, («TECHNOLOGIEHOLDING N.V.»),

(d) two thousand nine hundred thirty-six (2,936) new Class B shares by CO-INVESTMENT II LUXCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly established and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and currently in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, («CIL»),

(e) two thousand one hundred thirty-nine (2,139) new Class B shares by TAQUISEN PRESTACAO DE SERVICOS DE CONSULTORIA ECONOMICA S.A., a joint stock company duly established and validly existing under the laws of Portugal, registered with the commercial register of the Madeira Free Trade Zone under the registration number 05131, having its registered office at Av. Zarco no. 2-2, 9000-069 Funchal, Madeira, Portugal, («TAQUISEN»),

(f) nine hundred fifteen (915) new Class B shares by VERBENA SERVICOS E INVESTIMENTOS S.A., a joint stock company duly established and validly existing under the laws of Portugal, registered with the commercial register of the Madeira Free Trade Zone under the registration number 03644, having its registered office at Av. Zarco no.2-2, 9000-069 Funchal, Madeira, Portugal, («VERBENA»),

(g) three thousand five hundred twenty-six (3,526) new Class B shares by SCP V MOBILTEL LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly established and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.207, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, («SCPV»),

(h) one thousand four hundred thirty (1,430) new Class B shares by MT HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly established and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and currently in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, («MTH»),

(i) and two thousand seven hundred sixty-six (2,766) new Class B shares by BSFOF HOLDINGS LIMITED, a company limited by shares duly established and validly existing under the laws of the Island of Guernsey, registered with the commercial register of the Island of Guernsey under the registration number 41626, having its registered office at EFG House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 4NN, («BSFOF»),

and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the contributors in consideration of such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 8 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of four hundred forty thousand Euro (EUR 440,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twelve (112) Class A shares and three hundred eighty-eight (388) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to four hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 452,500.-), represented by four thousand (4,000) Class A shares and fourteen thousand one hundred (14,100) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue three thousand eight hundred eighty-eight (3,888) new Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium in the aggregate amount of thirty-nine million nine hundred ten thousand six hundred fifty Euro (EUR 39,910,650.-), and thirteen thou-

sand seven hundred twelve (13,712) new Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared M^e Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of all of the shareholders by virtue of the same proxies mentioned here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the shareholders to the newly issued shares of the Company as follows:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number and class of shares	Paid-in (EUR)	Share premium (EUR)
ANGERLO	73,400	2,936 Class A	73,400	30,124,500
TECHNOLOGIEHOLDING B.V.....	6,725	269 Class A	6,725	2,766,475
TECHNOLOGIEHOLDING N.V.	17,075	683 Class A	17,075	7,019,675
CIL.	73,400	2,936 Class B	73,400	
TAQUISEN	53,475	2,139 Class B	53,475	
VERBENA	22,875	915 Class B	22,875	
SCPV	88,150	3,526 Class B	88,150	
MTH	35,750	1,430 Class B	35,750	
BSFOF	69,150	2,766 Class B	69,150	
Total:	440,000	17,600	440,000	39,910,650

Said shareholders declared through their duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for the nominal value of all such new shares as well as for the total amount of the above mentioned share premium by a contribution in cash. Proof of such payment by the shareholders to the Company has been given to the undersigned Notary.

Thereupon the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscription and payment and to allot the three thousand eight hundred eighty-eight (3,888) new Class A shares and the thirteen thousand seven hundred twelve (13,712) new Class B shares to the shareholders as set out above and to allocate the aggregate amount of thirty-nine million nine hundred ten thousand six hundred fifty Euro (EUR 39,910,650.-) to the Company's share premium account.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend the articles of incorporation as follows:

Article 8, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, will from now on read so that:

«**Art. 8, first paragraph.** The subscribed capital of the Company is fixed at four hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 452,500.-), represented by four thousand (4,000) Class A shares and fourteen thousand one hundred (14,100) Class B shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated at 9.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four hundred and ten euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l. une société régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.074 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire, en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 3 février 2004. Les statuts de la Société ont fait l'objet d'une refonte suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent douze (112) Parts Sociales de Classe A et trois cent quatre-vingt-huit (388) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quatre cent cinquante-deux mille cinq cent euros (EUR 452.500,-), représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales de Classe A et quatorze mille cent (14.100) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Émission de trois mille huit cent quatre-vingt-huit (3.888) Parts Sociales de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent dix mille six cent cinquante euros (EUR 39.910.650,-), et de treize mille sept cent douze (13.712) Parts Sociales de Classe B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant de l'augmentation de capital projetée.

3. Acceptation de la souscription de:

(a) deux mille neuf cent trente-six (2.936) Parts Sociales nouvelles de Classe A par ANGERLO INVESTMENTS B.V., une société à responsabilité limitée régulièrement constituée et régie par le droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 28001600, ayant son siège social à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas, («ANGERLO»),

(b) deux cent soixante-neuf (269) Parts Sociales nouvelles de Classe A par TECHNOLOGIEHOLDING CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN PARALLEL FUND B.V., une société à responsabilité limitée régulièrement constituée et régie par le droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 37085559 0000, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, B.P. 74120, 1070 BC Amsterdam, Pays-Bas, («TECHNOLOGIEHOLDING B.V.»),

(c) six cent quatre-vingt-trois (683) Parts Sociales de Classe A par TECHNOLOGIEHOLDING CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN FUND N.V., une société anonyme régulièrement constituée et régie par le droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 37085560, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, B.P. 74120, 1070 BC Amsterdam, Pays-Bas, («TECHNOLOGIEHOLDING N.V.»),

(d) deux mille neuf cent trente-six (2,936) Parts Sociales nouvelles de Classe B par CO-INVESTMENT II LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régulièrement constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et actuellement en voie d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Leon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, («CIL»),

(e) deux mille cent trente-neuf (2,139) Parts Sociales nouvelles de Classe B par TAQUISEN PRESTACAO DE SERVICOS DE CONSULTORIA ECONOMICA S.A., une société anonyme régulièrement constituée et régie par le droit du Portugal, enregistrée auprès du registre de commerce de la zone de libre échange de Madeira sous le numéro 05131, ayant son siège social à Av. Zarco numéro 2-2, 9000-069 Funchal, Madeira, Portugal, («TAQUISEN»),

(f) neuf cent quinze (915) Parts Sociales nouvelles de Classe B par VERBENA SERVICOS E INVESTIMENTOS S.A., une société anonyme régulièrement constituée et régie par le droit du Portugal, enregistrée auprès du registre de commerce de la zone de libre échange de Madeira sous le numéro 03644, ayant son siège social à Av. Zarco numéro 2-2, 9000-069 Funchal, Madeira, Portugal, («VERBENA»),

(g) trois mille cinq cent vingt-six (3,526) Parts Sociales nouvelles de Classe B par SCP V MOBILTEL LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régulièrement constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.207, ayant son siège social au 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, («SCPV»),

(h) mille quatre cent trente (1,430) Parts Sociales nouvelles de Classe B par MT HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régulièrement constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en voie d'être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, («MTH»),

(i) et de deux mille sept cent soixante-six (2.766) Parts Sociales nouvelles de Classe B par BSFOF HOLDINGS LIMITED, une société «limited by shares» régulièrement constituée et régie par le droit des Iles de Guernsey, enregistrée auprès du registre de commerce des Iles de Guernsey sous le numéro 41626, ayant son siège social à EFG House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 4NN, («BSFOF»),

et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces Parts Sociales par un apport en espèces, attribution des Parts Sociales nouvelles aux apporteurs en contrepartie de cet apport en espèces et approbation de la régularité de l'augmentation de capital.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société pour ainsi refléter l'augmentation de capital proposée.

5. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent douze (112) Parts Sociales de Classe A et trois cent quatre-vingt-huit (388) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quatre cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 452.500,-), représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales de Classe A et quatorze mille cent (14.100) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre trois mille huit cent quatre-vingt-huit (3.888) Parts Sociales de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent dix mille six cent cinquante euros (EUR 39.910.650,-), et treize mille sept cent douze (13.712) Parts Sociales de Classe B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant de l'augmentation de capital projetée.

Souscription - Paiement

Ensuite comparait M^e Marc Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de tous les associés en vertu de la même procuration que mentionnée ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des associés aux parts sociales nouvelles de la manière suivante:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classe de parts sociales	Montant libéré (EUR)	Prime d'émission (EUR)
ANGERLO	73.400	2.936 Class A	73.400	30.124.500
TECHNOLOGIEHOLDING B.V.....	6.725	269 Class A	6.725	2.766.475
TECHNOLOGIEHOLDING N.V.	17.075	683 Class A	17.075	7.019.675
CIL.	73.400	2.936 Class B	73.400	
TAQUISEN	53.475	2.139 Class B	53.475	
VERBENA	22.875	915 Class B	22.875	
SCPV	88.150	3.526 Class B	88.150	
MTH	35.750	1.430 Class B	35.750	
BSFOF	69.150	2.766 Class B	69.150	
Total:.....	440.000	17.600	440.000	39.910.650

Lesdits associés ont déclaré à travers leur mandataire dûment autorisé de libérer entièrement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales, ensemble avec le montant total de la prime d'émission visée ci-dessus, par un apport en numéraire. La preuve de ce paiement par les associés à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre, de la manière décrite ci-dessus, les trois mille huit cent quatre-vingt-huit (3.888) Parts Sociales de Classe A nouvelles et les treize mille sept cent douze (13.712) Parts Sociales de Classe B nouvelles aux associés et d'allouer le montant total de trente-neuf millions neuf cent dix mille six cent cinquante euro (EUR 39.910.650,-) au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier les statuts de la manière suivante:

L'article 8, premier paragraphe, des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8, premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 452.500,-), représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par quatorze mille cent (14.100) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quatre cent dix mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-M. Schmit, M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2004, vol. 885, fol. 89, case 8. – Reçu 403.506,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056604.3/239/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 98.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056606.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

INTIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.542.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTIMM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.542, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 19 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 575 du 7 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 5 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Niccolò Lucchini, économiste, demeurant à Lugano, Suisse.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-dix-huit mille cent soixante-dix (78.170) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

2.- Nomination de Madame Frédérique Vigneron et Madame Patricia Jupille comme nouveaux membres du conseil d'administration et leur affectation à la catégorie A.

3.- Confirmation de Messieurs Niccolò Lucchini, M. Marco Contessotto et M. Savino Franzin, comme administrateurs de la société et leur affectation à la catégorie A respectivement à la catégorie B.

4.- Modification de la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, dont trois (3) de la catégorie A et deux (2) de la catégorie B.»

5.- Modification du 4^{ème} alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement deux (2) administrateurs de la catégorie A et un (1) administrateur de la catégorie B, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.»

6.- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B. Elle peut également être engagée par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature individuelle d'un des administrateurs mais seulement en cas de délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs supplémentaires:
Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de subdiviser les administrateurs en fonction en deux catégories «A» et «B».

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer Messieurs Niccolò Lucchini, Marco Contessotto et Savino Franzin, au poste d'administrateur actuel de la société et de les affecter aux catégories «A» et «B» ci-avant créée comme suit:

catégorie «A»

Monsieur Niccolò Lucchini, économiste, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Pretorio 7.

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

- Sont affectés à la catégorie «B»

Monsieur Marco Contessotto, économiste, demeurant à I-31100 Treviso, Via Silvio Pellico, 1/C.

Monsieur Savino Franzin, économiste, demeurant à I-30027 San Donà di Piave, Via Ponte Pietra, 8.

Monsieur Niccolò Lucchini, est confirmé dans ses fonctions de Président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4, première phrase.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, dont trois (3) de la catégorie A et deux (2) de la catégorie B.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le 4e alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, quatrième alinéa.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement deux (2) administrateurs de la catégorie A et un (1) administrateur de la catégorie B, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B. Elle peut également être engagée par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature individuelle d'un des administrateurs mais seulement en cas de délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Lucchini, L. Moreschi, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2004, vol. 427, fol. 92, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056617.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

INTIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056620.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

TUBERIE DE DIFFERDANGE, Société Anonyme.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 40.520.

—
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
tenue au siège social d'ARCELOR à Luxembourg le 19 mars 2004*

2. Démission d'un administrateur.

M. Vergote fait part de la démission de M. Paul Thielen au 1^{er} janvier 2004. M. Vergote remercie M. Thielen pour les services prestés. ProfilARBED propose M. Raymond Lehnert en remplacement de M. Thielen. Le Conseil coopte M. Raymond Lehnert jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme
H. Vergote
Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056621.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

STAR CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago.
R. C. Luxembourg B 84.689.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Antoine Ramalhal Vieira, nettoyeur de bâtiments, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 11, rue Aloyse Kayser,

ci-après nommé «l'associé unique»,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée STAR CLEAN, S.à r.l., avec siège social à L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C du 20 mars 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.689.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que son mandant, l'associé unique, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-4169 Esch-sur-Alzette, 11, rue Aloyse Kayser.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Ramalhal Vieira, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, vol. 144S, fol. 26, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2004.

P. Bettingen.

(055757.3/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PLASTICHEM HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055639.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.506.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PLASTICHEM HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055641.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DE VLIER INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS0728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055658.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EXMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.923.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055659.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROCIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.149.

Il résulte d'une résolution des administrateurs en date du 24 septembre 2002 que les administrateurs décident de transférer le siège social de la société à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour avis conforme

H. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055905.3/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DE VLIER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 82.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055657.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DE VLIER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 82.683.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2003, Assemblée tenue le 25 juin 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 30 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055668.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2003

Dividende:

Distribution de CZK 27,700 par action X de distribution du compartiment INTERNATIONAL CZECH BOND. Ce dividende est payable à partir du 31 octobre 2003 sur présentation du coupon n°4.

Approbation des acomptes sur dividende suivants:

CZK 59,56 par action P de distribution du compartiment ING INTERNATIONAL CZECH BOND payé le 31 janvier 2003.

CZK 56,73 par action P de distribution du compartiment ING INTERNATIONAL CZECH BOND payé le 31 juillet 2003.

CZK 59,47 par action P de distribution du compartiment ING INTERNATIONAL CZECH EQUITY payé le 31 janvier 2003.

CZK 124,07 par action P de distribution du compartiment ING INTERNATIONAL CZECH EQUITY payé le 31 juillet 2003.

Statutory appointments:

Démission de M. Elmar Baert, M. Eric Orlans et M. Henk-Sytze Meerema en tant qu'administrateurs en date du 31 juillet 2003.

Nomination de M. Bruno Colmant et M. Jean Sonnevile en remplacement des administrateurs démissionnaires, et nomination de Monsieur Alexandre Deveen.

Reconduction du mandat de M. Marc Sallet et de M. Philippe Catry en tant qu'administrateurs.

Reconduction du mandat de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055931.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NORWEM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.508.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055660.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.577.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055661.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DIANA SOCIETY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 50.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01839, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour DIANA SOCIETY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055920.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DIANA SOCIETY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 50.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01840, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour DIANA SOCIETY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055918.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DIANA SOCIETY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 50.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour DIANA SOCIETY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055916.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PROMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055663.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ANZI-A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 76.316.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 744 du 10 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour ANZI-A S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(055664.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DERRICK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.219.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société DERRICK INTERNATIONAL S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055859.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DERRICK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.219.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.15 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.20 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055861.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NORWEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055665.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

REDMOND INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055666.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 16.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société, tenue à Foetz le 7 juillet 2004 à 12.30 heures que:

1. Monsieur Paul Donven est révoqué de son mandat de gérant technique de la Société;
2. La démission de Monsieur Maurizio Stroppiana de son mandat de gérant technique de la Société est acceptée et décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat.
3. Monsieur Maurizio Stroppiana est nommé administrateur-délégué de la Société avec un pouvoir de signature individuel jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur expirant lors de l'assemblée générale ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055670.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BALOISE FUND INVEST ADVICO A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 78.977.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 décembre 2002

Orientierung über den Wechsel in der Zusammensetzung des Verwaltungsrats der BALOISE FUND INVEST ADVICO

Herr Bredimus orientiert über die Demission von Herrn Marc Schmit durch seinen Brief vom 7. Oktober 2002 und schlägt die Wahl via Kooptation von Herrn Alain Nicolai als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Generalversammlung vor.

Der Verwaltungsrat bedankt sich für die geleistete Arbeit von Marc Schmit und genehmigt den Vorschlag zur Kooptation von Alain Nicolai bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 6. Juli 2004.

BALOISE FUND INVEST ADVICO A.G.

A. Bredimus

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055698.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.595.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 août 2003 à Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide de reporter le résultat afférant à chaque compartiment

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Georges Wolff en date du 31 mars 2003.

Ratification de la cooptation de Monsieur Koen Straetmans en remplacement de Monsieur Georges Wolff.

Reconduction des administrateurs sortants: MM. Philippe Catry, Paul Suttor, Marc Sallet et Koen Straetmans.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 avril 2004.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055692.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.482.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LSF4 REOC III, L.P., a Delaware limited partnership, 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 3653141, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LSF IV GenPar II, LLC, general partner of LSF4 REOC II, L.P.,

represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas, on 16th June, 2004; himself here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of substitution, given in Luxembourg, on 17th June, 2004; and

2. LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P., a Bermuda exempt limited partnership, Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under number 31590, represented by Mr J.D. Dell, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner of LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P.,

represented by Mr Jean Schaffner, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on 16th June, 2004; himself here represented by Ms Francine Ewers, prenamed, by virtue of a power of substitution, given in Luxembourg, on 17th June, 2004.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they are the shareholders representing 100% of the share capital of LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2002, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 124 of February 7, 2003*.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 28, 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 704 of July 4, 2003*.

The shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda, which the shareholders have previously perused:

1. Decision to increase the share capital by an amount of EUR 32,250.- to raise it from its present amount of EUR 279,875.- to EUR 312,125.- by way of a contribution in kind.

2. Amendment of article 6 of the Articles of Association.

This having been declared, the shareholders, represented as stated above, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to contribute to the Company an amount of thirty-two thousand two hundred and fifty euros (EUR 32,250.-) so as to raise the share capital from its current amount of two hundred seventy-nine thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 279,875.-) to three hundred twelve thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 312,125.-) by the issuance of two hundred fifty-eight (258) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

This capital increase will be effected by contribution in kind as follows: of two claims against the Company, having a total value of thirty-two thousand two hundred and fifty euros (EUR 32,250.-) in relation to two shareholder advances made to the Company.

The contributions made to the Company are to be recorded at their nominal value and amount at least to thirty-two thousand two hundred and fifty euros (EUR 32,250.-), as it results from the valuation report attached hereto. The loans are further freely transferable as confirmed by the shareholders.

The valuation report and the confirmation by the shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The 258 newly issued shares are subscribed as follows:

1) Subscription of 159 new shares by LSF4 REOC III, L.P., here represented as said above, representing nineteen thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 19,875.-).

2) Subscription of 99 new shares by LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P., here represented as said above, representing twelve thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 12,375.-).

As a consequence of this capital increase, LSF4 REOC III, L.P. holds 1,536 shares of the Company and LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P. holds 961 shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the shareholders of the Company decide unanimously to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at three hundred twelve thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 312,125.-) represented by two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the appearing parties, said parties appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC III, L.P., une association établie au Delaware, 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201, Etats-Unis, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division des Sociétés, sous le numéro 3653141, représentée par M. Benjamin D. Velvin III, Benjamin D. Velvin III, agissant en tant que vice-président de LSF IV GenPar II, LLC, gérant commanditaire de LSF4 REOC II, L.P.,

ici représenté par M^e Jean Schaffner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 16 juin 2004;

lui-même ici représenté par M^e Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 17 juin 2004; et

2. LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P., une association établie aux Bermudes, Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée auprès du Registre des Sociétés, Bureau des Bermudes sous le numéro 31590, représentée par M. J.D. Dell, agissant en sa qualité de vice-président de LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., gérant commanditaire de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., lui-même gérant commanditaire de LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P.,

ici représenté par M^e Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 16 juin 2004;

lui-même ici représenté par M^e Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 17 juin 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les associées représentant 100% du capital social de la société LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 124 du 7 février 2003.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 704 du 4 juillet 2003.

Les associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour suivant, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance.

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 32.250,- pour le porter de son montant actuel de EUR 279.875,- à un montant de EUR 312.125,- par le biais d'un apport en nature.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'apporter à la Société un montant de trente-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 32.250,-) et d'augmenter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 279.875,-) à un montant de trois cent douze mille cent vingt-cinq euros (EUR 312.125,-) par l'émission de deux cent cinquante-huit (258) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Cette augmentation de capital sera effectuée par apport en nature de deux dettes contre la Société, ayant une valeur totale de trente-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 32.250,-) en relation avec deux avances des associés faites à la Société.

Les apports au profit de la Société doivent être enregistrés à leur valeur nominale et s'élèvent à au moins trente-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 32.250,-) comme il en résulte du rapport d'évaluation joint au présent document. Les prêts sont en outre librement cessibles, tel que confirmé par les associés.

Le rapport d'évaluation et la confirmation des associés, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les 258 nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Souscription de 159 parts sociales nouvelles par LSF4 REOC III, L.P., ici représentée comme dit ci-dessus, représentant dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 19.875,-).

2) Souscription de 99 parts sociales nouvelles par LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P., ici représentée comme dit ci-dessus, représentant douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375,-).

Suite à cette augmentation de capital, LSF4 REOC III, L.P. détient 1.536 parts sociales de la Société et LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P. détient 961 parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, les associés décident unanimement de modifier l'Article 6 les statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent douze mille cent vingt-cinq euros (EUR 312.125,-) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 1, case 9. – Reçu 322,5 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(056570.3/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN RESIDENTIAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.482.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 762 du 17 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056574.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 37.753.

La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 15 juin 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 2 janvier 2001 la liant à la société sous rubrique.

Le 29 juin 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

(055700.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

HAMSTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 57.808.

La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 15 juin 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 25 octobre 1999 la liant à la société sous rubrique.

Le 29 juin 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

(055704.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SCHOTSMAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.338.

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SCHOTSMAN S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 36.338, constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 325 du 29 août 1991. Les statuts ont été modifiés par ledit notaire Tom Metzler, en date du 25 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 417 du 10 juin 1998. Le capital social a été converti lors de l'assemblée générale annuelle tenue sous seing privé en date du 12 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 21 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Bouffieux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Priem, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital à concurrence d'un montant de sept cent quarante-trois mille sept cents euros (743.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-sept mille six cent cinquante euros (867.650,- EUR) à un million six cent onze mille trois cent cinquante euros (1.611.350,- EUR) par l'émission de trente (30) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros (24.790,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription et libération complète des actions nouvelles par incorporation au capital des réserves libres d'un montant de sept cent quarante-trois mille sept cents euros (743.700,- EUR) et attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de sept cent quarante-trois mille sept cents euros (743.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-sept mille six cent cinquante euros (867.650,- EUR) à un million six cent onze mille trois cent cinquante euros (1.611.350,- EUR) par l'émission de trente (30) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros (24.790,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée constate la souscription et la libération complète des actions nouvelles par incorporation des réserves libres d'un montant de sept cent quarante-trois mille sept cents euros (743.700,- EUR) et l'attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

L'existence des réserves libres a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant à Howald, en date du 15 mai 2004, qui conclut comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un million six cent onze mille trois cent cinquante euros (1.611.350,- EUR) représenté par soixante-cinq (65) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros (24.790,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, V. Bouffioux, A. Priem, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2004, vol. 428, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056678.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SCHOTSMAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056679.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EKEYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2004.

P. Bettingen.

(055750.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

WISSON S.A., Holdingaktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 61.965.

Manfred Krause demissioniert mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates der Holding-Aktiengesellschaft WISSON S.A.

Den 21. Mai 2004.

MKMM, M. KRAUSE MEDIEN MARKETING

M. G. Krause

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, Réf. LSO-AS01631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055800.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.025.

EXTRAIT

Il résulte de deux courriers envoyés à la société ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:
- Mademoiselle Cindy Reiners et Monsieur Guy Ludovissy ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055826.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

THREE STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 75.296.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 13 avril 2004 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait conforme

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056052.3/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

HUMAN INVEST PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.197.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2004, a été nommé gérant unique Monsieur Johan E. Vrolijk, conseiller de profession, né le 18 juin 1959 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, détenteur de la carte d'identité luxembourgeoise n° 243057D et demeurant au 8, rue du Bois, L-6314 Beaufort, G.-D. de Luxembourg à effet du 9 juillet 2004 en remplaçant avec décharge entière et définitive TVL MANAGEMENT S.A. (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.).

HUMAN INVEST PARTNERS, S.à r.l.

J.E. Vrolijk

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055850.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FINCON FINANCIAL CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 86.598.

La soussignée, CRT REVISION S.C. ayant son siège social au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg atteste par la présente que la société

FINCON FINANCIAL CONSULTANCY, S.à r.l., R.C. Luxembourg Section B n° 86.598

n'est plus domiciliée aux bureaux de CRT REVISION S.C., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 30 juin 2004.

Le 4 juillet 2004.

CRT REVISION S.C.

R. Turner

Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055864.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ERBE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 42.613.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- le résultat net est réparti comme suit:

	<i>Euros</i>
Résultat de l'exercice 2003	- 2.004.017,02
Résultat reporté.	-225.515,52
Soit une perte à reporter de	-2.229.532,54

L'Assemblée Générale décide:

- de reconduire, pour une nouvelle période de six ans, les mandats d'Administrateur de Messieurs Samyn, Winandy, Abels, Borres, Calmes, Delloye, Labrassine, L'Hoest et Loir, ainsi que le mandat de Commissaire d'INTERAUDIT;
- de réduire le nombre des Administrateurs de onze à dix, le mandat de Monsieur Jean-Pierre Iacopetta, démissionnaire, n'étant pas commuté;
- de pourvoir au remplacement de Monsieur Paul Gengler, décédé le 10 mars dernier et de nommer Monsieur Romain Mannelli, domicilié 94, rue du Fossé, à L-4123 Esch-sur-Alzette, en qualité d'Administrateur. Son mandat viendra également à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2010.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055926.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.192.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs J.A. Ornstein, Guy Glesener et L. Jacquemart en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055885.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 52.515.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.
Signature

(055897.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**EUROTRUCKS S.A., Société Anonyme,
(anc. WEBEHA S.A.).**

R. C. Luxembourg B 63.724.

—
La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société

EUROTRUCKS S.A., (anc. WEBEHA S.A.), R.C. Luxembourg Section B n° 63.724

n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1^{er} juillet 2004.

Le 12 juillet 2004.
EUROLUX MANAGEMENT S.A.
J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.
Administrateur-délégué
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055900.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MUNIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 32.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.
Pour MUNIMMO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

(055908.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ULTRACALOR COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 33, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 6.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour *ULTRACALOR COMMERCIAL S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055913.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CARRELAGES DANIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 6, rue de Wintrange.

R. C. Luxembourg B 83.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01845, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour *CARRELAGES DANIELE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055923.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SKOGSMÖSSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SKOGSMÖSSEN S.A.

E. Skog

(055925.3/1025/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DEXIA ASIA PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.644.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par M. Hugo Lasat et M. Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- M. Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- M. Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour *DEXIA ASIA PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056034.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.144.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2004 à Luxembourg

Dividendes:

L'Assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice.

Conseil d'Administration:

Démission de Monsieur Marc Sallet en date du 31 décembre 2003.

Approbation et ratification de la cooptation de Monsieur Marc Van de Walle en date du 17 février 2004.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Messieurs Philippe Catry, Georges Wolff, Bernard Coucke, Paul Suttor et Marc Van de Walle.

Réviseur:

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

C. Langue / Y. Lacroix

Sous-Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055928.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

L.I.S. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.268.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056096.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

L.I.S. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.268.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Hedwig Verdoort, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Koekelberg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056042.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DELIASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 26.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DELIASSUR S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(055937.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOFIRI, SOCIETE DE FINANCEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 26.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOFIRI

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

(055941.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AETOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 52.168.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 juin 2004

En date du 4 juin 2004, les actionnaires de la Société Anonyme AETOS IMMOBILIERE S.A. ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) démission à partir du 21 mai 2004 de Madame Nadia Gresse de sa fonction d'administrateur
- 2) nomination à partir du 21 mai 2004 de Mlle Letizia Pica à la fonction d'administrateur
- 3) à partir du 21 mai 2004 la société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055973.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VIKING CROISIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par une réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2004 que:

- la démission de Madame Hilde Fauske aux fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Knut Fjeldberg, résidant à CH-4057 Basel, 18, Schäferweg a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Hilde Fauske, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055980.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

JOSEE R. HAEREBUTTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.565.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 juillet 2004.

JEAN BRAAS

Bureau Comptable

Signature

(055975.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ATLANTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.207.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 juillet 2004.

JEAN BRAAS

Bureau Comptable

Signature

(055977.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MAGINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.475.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04081/755/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.474.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04080/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.411.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 30 septembre 2004 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG ou de ING BELGIQUE, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (03986/755/22)

Le Conseil d'Administration.

BRUPAPHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.243.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 15 octobre 2004 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2004 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 15 octobre 2004 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04106/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BENIEL, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.804.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 29 septembre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04014/000/17)

Le Conseil d'Administration.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 12.935.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 20. September 2004 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes

II (03782/795/14)

Der Verwaltungsrat.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.179.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03783/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FERENTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.059.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03784/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PISKOL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.147.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on September 21, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous

II (03808/795/16)

The Board of Directors.

NG INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.369.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 septembre 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03794/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03804/534/15)

Le Conseil d'Administration.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03807/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SERAYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 septembre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03809/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOPARTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (03923/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CAMEO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.269.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (03925/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 23 septembre 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 mars 2004,
2. Rapport du commissaire aux comptes au 31 mars 2004,
3. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004 et affectation des résultats,
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03936/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GEDEON HOLDING 2000, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.031.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 septembre 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 7. Nominations statutaires
 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
 9. Divers
- Le 20 août 2004.

Le Conseil d'Administration.

II (03965/000/23)

DESDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04004/696/17)

Le Conseil d'Administration.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04005/696/17)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) BOND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 291, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 56.385.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag 20. September 2004, um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2004.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 13. September 2004, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

II (04023/755/24)

Der Verwaltungsrat.

UBS (LUX) EQUITY SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 56.386.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag 20. September 2004, um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2004.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 13. September 2004, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

II (04024/755/24)

Der Verwaltungsrat.

MARIRAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 20 septembre 2004 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03950/534/16)

Le Conseil d'Administration.